

Règlement du jeu

« La Grande Boucle Nice Facile »

A l'occasion de l'arrivée à Nice du Tour de France 2024, le Guichet Unique Nice Facile de la Ville de Nice a imaginé un parcours à vélo dédié aux familles. Tout au long des huit étapes, les familles peuvent participer à un quiz qui leur permet, si toutes les réponses sont justes, de participer à un tirage au sort et de remporter des lots.

Article 1 – Organisateur du jeu-concours

Le Guichet Unique Nice Facile de la Ville de Nice, situé 6 rue Tonduiti de l'Escarène à Nice, organise un parcours à vélo et un jeu, en partenariat avec la Direction du Patrimoine et de Nissa Bicyclette à l'occasion du Tour de France 2024.

Article 2 – Modalités de participation

Le jeu est ouvert à tous les participants de « La Grande Boucle Nice Facile ».

Le parcours est accessible depuis l'application Nice Events, du 14 juin au 21 juillet 2024, dans la rubrique « Parcours ». A chacune des 8 étapes, les participants répondent à une question avant d'entamer l'étape suivante. Si les 8 réponses sont exactes, les participants peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire à un tirage au sort.

Article 3 – Calendrier du tirage au sort

L'inscription au tirage au sort est possible du 14 juin au 21 juillet 2024 inclus sur le formulaire dédié via l'application Nice Events. Les gagnants seront contactés fin juillet.

Article 4 – Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort est réalisé en présence d'un des agents organisateurs. Chaque participant inscrit se voit attribuer un numéro. Le tirage au sort informatique désignera aléatoirement les 6 gagnants parmi l'ensemble des numéros inscrits. Outre la liste principale des 6 gagnants, une liste complémentaire de 6 participants sera constituée aléatoirement pour le cas où un ou plusieurs gagnants renonceraient ou ne réclameraient pas sa ou leurs dotation(s) selon les modalités définies à l'Article 9. L'organisateur se réserve le droit de réattribuer ou non tout lot non réclamé.

Article 5 – Conditions de participation

La participation au jeu est gratuite. Elle est ouverte aux familles. Les agents du Guichet Unique Nice Facile travaillant à l'organisation directe de ce jeu sont exclus de la participation au tirage au sort ainsi que leurs conjoints. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article. Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraînera la nullité de son bulletin de participation.

Article 6 – Lots

Les 6 gagnants tirés au sort, remportent :

1. Places pour un match de l'OGC Nice (2 adultes, 2 enfants)
2. Places pour un match du Stade niçois (2 adultes, 2 enfants)
3. Places pour un match de hockey (2 adultes, 2 enfants)
4. Un maillot de l'OGC Nice
5. Un maillot de l'OGC Nice
6. Une sacoche pour le vélo

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu « La Grande Boucle Nice Facile » implique l'acceptation du présent règlement.

Article 8 – Publication des résultats

Les gagnants seront contactés par email par le Guichet Unique Nice Facile. L'attribution de chaque lot est nominative.

Article 9 – Conditions de retrait des lots, d'attribution et de renonciation

Une séquence sera organisée pour remettre les lots à l'ensemble des gagnants qui devront venir retirer leur lot directement au Guichet Unique Nice Facile, munis d'une pièce d'identité originale.

Les lots non retirés après un délai de 30 jours à compter de la communication faite aux gagnants de la disponibilité de son gain seront considérés comme perdus et attribués aux participants inscrits sur la liste complémentaire par ordre de tirage.

Article 10 – Mise à disposition du présent règlement

Le présent règlement est disponible tout au long de cette opération auprès de la responsable du Guichet Unique Nice Facile ou de son adjointe. Il est consultable sur :

<https://www.nice.fr/fr/actualites/parcours-velo-la-grande-boucle-nice-facile?type=articles>

Article 11 – Litiges

Toutes questions ou contestations relatives à ce jeu ou au présent règlement devront obligatoirement parvenir par écrit, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : Ville de Nice – Guichet Unique Nice Facile – 06364 Nice cedex 4. En cas de contestation, réclamation ou différend relatif à la présente tombola, les différentes parties tenteront de trouver un règlement amiable.

Article 12 – Protections des données

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Direction des Relations avec les Familles et les Usagers & Unique Nice Facile de la Ville de Nice. Elles sont nécessaires à la gestion du tirage au sort de la Grande Boucle Nice Facile. La collecte de vos données – nécessaire au traitement de votre demande – repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant à la Direction susvisée. Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction susvisée aux seules fins définies ci-avant. Les données sont conservées 3 mois après le tirage au sort.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser à la Direction des relations avec les Familles et les Usagers & Unique Nice Facile – Mairie de Nice – 06364 NICE cedex 4. Vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez – après avoir contacté la Direction susvisée – que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.